

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le 24 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RIVAL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2008

PRESENTS : RIVAL Guy, ROBERDEL Bertrand, RIVAL Michel, LE PEVEDIC Jean-Michel, LASQUELLEC Raymond, NOUAILLES Karine, MAYET Catherine, POCREAU Stéphane, TRIBALLIER Yves, ROSSET Régine, LANGLAIS Maryvonne, DENIS Frédéric, LE BRUN Olivier, PRUDHOMME Dominique

ABSENTS : F.Dallot procuration à R Rosset, F.Denis procuration à D.Prudhomme

SECRETAIRE : Karine NOUAILLES a été élue secrétaire

TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe 20/35 à compter du 1^{er} octobre 2008, pour assurer le ménage dans les bâtiments communaux et aide à la cantine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette proposition, le nouveau tableau des effectifs sera donc au 1^{er} octobre 2008 le suivant :

1 poste	secrétaire de mairie à temps complet
1 poste	adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe à temps complet
1 poste	adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe à temps non complet 17/35
1 poste	adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe à temps complet
2 poste	adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe à temps complet
1 poste	adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe à temps non complet 23/35
1 poste	adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe à temps non complet 20/35
1 poste	agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe à temps non complet 27.2/35
1 poste	adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe à temps non complet 5/35.

ACQUISITION DE MATERIEL

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote un crédit de 3 200 € TTC pour l'achat de 10 bancs et de poubelles, crédit inscrit au budget au compte 2188 programme 97

ENROCHEMENT DES BARGES

Monsieur Le Maire fait le point sur les diverses démarches administratives entreprises pour la réalisation d'un enrochement sur la partie Est de la plage des barges.

Le Conseil Municipal, après un vote Pour : 11 Contre : 4 (contre l'enrochement donc vote contre cette délégation), donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire de solliciter les autorisations nécessaires à la consolidation de l'ouvrage des Barges.

SUBVENTIONS

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- association du mémorial des morbihannais morts pour la France en Afrique du Nord : 50 € (Pour : 12 , abstention : 3)
- association « Bouge de l'art » pour sa création : 400 € à l'unanimité.

CREATION du Comité Consultatif « STEP Assainissement »

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création du Comité Consultatif « STEP Assainissement »

B.ROBERDEL
G.RIVAL
M.RIVAL
R.LASQUELLEC
JM LE PEVEDIC
Y.TRIBALLIER
D.PRUDHOMME
M.LANGLAIS
D.LE SOMMER
H.LE FEBVRE
S.POCREAU
F.DALLOT

PLU de PENESTIN Modification

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la mairie de Pénestin a transmis le 17 juillet 2008 pour avis son projet de modification de PLU et que la commune a un mois pour faire connaître son avis.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pénestin.

CONVENTION AVEC MUZILLAC MAISON DE L'ENFANCE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la convention passée en 2003 avec la Mairie de Muzillac afin que la participation financière des familles de Billiers inscrivant leur enfant à la Maison de l'Enfance de Muzillac soit la même que celle demandée aux familles muzillacaises, la commune de Billiers s'engageant à verser à la commune de Muzillac la dépense restant à sa charge et demande qu'en contrepartie il n'y ait plus de priorité aux enfants de Muzillac.

Il s'avère aujourd'hui que la participation communale augmente énormément et profite à peu de familles qui utilisent la garderie. Monsieur le Maire propose de limiter à 4 h hebdomadaire maximum la prise en charge de la commune pour la halte garderie.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité :

Prise en charge maximale par enfant et par semaine de 4 h pour la halte garderie du 1^{er} septembre au 31 octobre 2008, le sujet devant être réétudié le 25 septembre

QUESTIONS DIVERSES

VITESSE ROUTE DU GUERNEHUE :

Nécessité de réglementer la vitesse sur la route du Guernehué à la hauteur de la sortie du camping des granges. Cette route étant d'intérêt communautaire l'arrêté limitant à 50 km sera pris par le maire et la signalisation assurée par la Communauté de Communes.

DPU :

Vente pour laquelle la Commune a renoncé à exercer son droit de préemption :

- Parcelles AC 60-785 de 383-276 m² appartenant à L.Gautier
- Parcelles AB 372-373-375 de 480-483-480 m² appartenant à la SCI Résidence de la mer
- Parcelle AC 36 de 95 m² appartenant aux conjoints Morvan
- Parcelles AD 66-67 de 1 185- 226 m² appartenant aux conjoints Baconnais

TABLE DE PIQUE NIQUE DES GRANGES :

Actuellement dans la partie du parking autorisée aux camping-cars, la déplacer pour la mettre dans la zone Auto.

CONSULTATION TRAVAUX EGLISE :

Pour la maçonnerie une seule réponse à un coût très élevé, pour les lots éclairage et menuiserie analyse plus importante des offres nécessaire en raison de la très grande disparité des offres.

TRANSPORT MUZILLAC-VANNES :

Projet de mise en place transport par car toutes les ½ h (5 le matin et 5 le soir), à la demande liaison Muzillac- autres communes du canton.

Les membres de la liste « Billiotins, décidons notre avenir » regrettent que les questions qu'ils ont évoquées ne soient pas à l'ordre du jour.